



Conditionnelle parental car mon ami est en prison

Par **nouri**, le **09/08/2009** à **17:03**

Bonjour, rnmoi j 'ai mon ami qui est en prison depuis 10 06 2009 et je voudrais savoir si c est possible d avoir une conditionnelle parentale car j' attend un enfant et j en nest qu ' un de mon ami et je voudrais savoir si il peut faire les demarche aupres de son avocatpour avoir la conditionnelle parentale je vous remercie d avoir fait ce furum car sa vas m aider a mieux comprendre la justice signée md nouri

Par **lilou**, le **04/01/2010** à **20:42**

bjrs je suis dans la même situation que vous mon ami actuellement incarcéré depuis juin a fait la demande auprès du jap (juge d application des peines) il peut faire sa demande directement en prison auprès du greffier s il na pas les moyens de payer un avocat dans se cas le tribunal du jap lui en choisira 1 je pense que votre ami puisse bénéficier d une libération conditionnelle pour cela il fo un certificat d hébergement et ossi l extrait de naissance de votre enfant pe être k il voudront également un contrat de travail seule le juge de l aplication des peines décidera si oui ou non il pourra bénéficier d une libération conditionnelle parentale votre ami doit avoir une bonne conduite en prison